



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2264

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal Pompes Funèbres
Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) - Exercice 2021

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETARE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2264 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) - EXERCICE 2021 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Conformément à cette disposition, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2021 du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL).

Par délibération n° 2020/51 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Mesdames Audrey HENOCQUE et Florence DELAUNAY et Messieurs Nicolas HUSSON, Emmanuel GIRAUD, Laurent BOSETTI, Jean-Michel DUVERNOIS et Ludovic HERNANDEZ en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon à titre permanent et pour la durée du mandat en cours au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres de l'Agglomération Lyonnaise.

Monsieur Laurent BOSETTI a été élu 1er vice-président du Syndicat par délibération n° 2020/19 du 25 août 2020 du Comité syndical.

Par délibération n° 2022/1964 du 20 septembre 2022, le Conseil municipal a désigné Monsieur Gauthier CHAPUIS comme représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon en remplacement de Monsieur Nicolas HUSSON.

Les contributions des communes membres sont définies à l'article 9 de l'arrêté préfectoral n° 5904 du 28 décembre 2005 :

« La contribution des communes membres, correspondant à la compétence optionnelle de fossoyage liée à la gestion des cimetières. Est également financée par la contribution des communes membres, la création de crématorium sur leur territoire.

La quote-part contributive des communes ayant transféré cette compétence au syndicat s'appuie sur une clé de répartition qui est égale à leur population, proportionnellement à la population totale du syndicat. »

La contribution de la Ville de Lyon au titre de l'exercice 2021 s'est élevée à 633 405 €

dont 40 000 € pour une prise en charge exceptionnelle des personnes dépourvues de ressources en raison de la crise Covid-19. Elle a été calculée sur la base de la répartition suivante, conforme aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté n° 5904 du 28 décembre 2005 précité :

	Population légale 2021	Quote part des Villes dans la population totale	Contribution 2021	Contribution supplémentaire
Lyon	518 635	77,49 %	593 405 €	40 000 €
Villeurbanne	150 659	22,51 %	172 379 €	0 €
Total	669 294	100,00 %	765 784 €	40 000 €

I- Compte administratif 2021

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2020 et 2021, ainsi que les évolutions entre ces deux derniers :

Données hors écritures d'ordre et reports		2020	2021	taux d'évol
Epargne dégagée de la section de fonctionnement	Recettes de gestion	1 847 397,09	1 730 509,99	-6,3%
	<i>Dont produits des services</i>	1 108 210,89	873 679,60	-21,2%
	<i>Dont contributions communales</i>	671 691,00	805 784,00	20,0%
	<i>Dont autres</i>	67 495,20	51 046,39	-24,4%
	Dépenses de gestion	1 289 874,97	1 135 499,27	-12,0%
	<i>dont charges à caractère général</i>	308 676,60	512 773,95	66,1%
	<i>dont frais de personnel</i>	974 559,98	622 723,78	-36,1%
	<i>dont autres</i>	6 638,39	1,54	-100,0%
	Epargne de gestion	557 522,12	595 010,72	6,7%
	Résultat financier	- 48 483,25	- 41 766,42	-13,9%
Résultat exceptionnel et provisions	38 373,69	- 128 129,71	-433,9%	
Epargne brute	547 412,56	425 114,59	-22,3%	
Remboursement de la Dette	Remboursement capital	167 210,33	172 939,92	3,4%
Autofinancement disponible pour les dépenses d'équipement	Epargne nette	380 202,23	252 174,67	-33,7%
	Recettes propres d'investissement hors 1068	2 000 000,00	-	-100,0%
	Capacité d'autofinancement après dette	2 380 202,23	252 174,67	-89,4%
	Dépenses d'équipement	2 130 286,32	29 804,34	-98,6%
Financement par l'emprunt	Appel à l'emprunt	-	-	/
	Flux nette de dette	- 167 210,33	- 172 939,92	3,4%

Les recettes de gestion ont connu une diminution de 6,3 % entre 2020 et 2021. En effet, la hausse des contributions des communes (+ 20%) est inférieure à la baisse des produits des services constatée sur l'exercice. Les produits des services s'élèvent à 873,7 K € et sont en baisse de 21,2 % par rapport à 2020 en raison de la baisse des remboursements, par la SPL au PFIAL, des salaires des agents mis à la disposition de celle-ci.

Concomitamment, les dépenses de gestion connaissent également une évolution de - 12 % expliquée par la forte diminution des frais de personnel, de 351,8 K €

La perte des recettes de gestion étant inférieure à celle des dépenses, l'épargne de gestion progresse pour s'établir à 595 K €

Les frais financiers sont en baisse en raison de la diminution de l'encours de dette.

Le résultat exceptionnel est négatif de 128,1 K € notamment en raison de la prise en charge exceptionnelle des personnes dépourvues de ressources lors de la crise Covid-19.

Dans ces conditions l'épargne brute s'établit à 593,10 K € en baisse de 22,3 %. La santé

financière du PFIAL s’améliore cependant puisque l’épargne brute 2020 était amplifiée par un résultat exceptionnel fortement positif en raison des produits de cessions.

La section d’investissement retrouve un niveau habituel après une année 2020 exceptionnelle compte tenu de la recapitalisation à hauteur de 2 M € de la SPL du Pôle Funéraire Public financée par une subvention d’investissement des communes membres.

Les dépenses d’investissement s’établissent en 2021 à 29,8 K €. Elles sont financées en intégralité par l’épargne nette disponible et les recettes propres d’investissement.

Le reliquat de cette capacité de financement vient accroître le résultat de clôture qui progresse de 245 K €

Dès lors, il n’est pas fait appel à l’emprunt en 2021.

Compte tenu de la baisse de l’épargne brute et la baisse du niveau d’encours de dette, la capacité de désendettement augmente très légèrement pour s’établir à 2,6 ans fin 2021.

	2020	2021
Fonds de roulement 31/12/N en K€	956 950,71	1 179 321,04
Encours de dette au 31/12/N en K€	1 292 967,09	1 120 027,17
Capacité de désendettement (en années)	2,36	2,63

II- Faits marquants 2021 et 2022

L’activité 2021 et 2022 du PFIAL a été marquée par des éléments majeurs :

- un avenant de prolongation de 2 ans de la délégation de service public (DSP) avec la Société Publique Locale (SPL) Pôle Funéraire Public (PFP) a été adopté fin 2021 portant son terme au 31 décembre 2023 ;
- un travail de remise à plat d’inventaire et d’amortissement des biens a été effectué et a entraîné la révision du montant de la redevance annuelle que le délégataire, la SPL PFP, verse au PFIAL : 200 K€ contre 460 K€ préalablement. Dans cette nouvelle configuration, le PFIAL porte désormais uniquement les investissements au titre des grosses réparations conformément à l’article 606 du Code Civil, concernant le clos et le couvert des bâtiments mis à disposition du délégataire.

Le PFIAL continue à assurer le contrôle analogue de la SPL PFP à travers :

- Les conseils d’administration ;
- Les comités de suivi et d’engagement mise en place par le PFP ;
- Les comités de suivis pluriannuels techniques.

A l’automne 2022 un important travail de révision tarifaire portant sur les reprises administratives (activités de fossoyage à la demande des villes) a été mené conjointement par le PFIAL, la SPL PFP et les communes de Lyon et Villeurbanne. Ce travail a abouti à une nouvelle grille tarifaire effective au 1^{er} janvier 2023.

III- Perspectives 2023

Les événements majeurs qui devraient marquer l’activité 2023 du PFIAL sont les suivants :

- Au 1^{er} janvier 2023, l'intégralité des tarifs du délégataire soit les reprises administratives et service extérieur des pompes funèbres intégreront une augmentation de + 6 % au titre de l'inflation ;
- Le lancement du renouvellement du contrat de la délégation de service public qui se finalise le 31 décembre 2023 ;
- Des travaux d'investissements seront portés par le PFIAL sur :
 - o La salle de cérémonie de la chambre funéraire de Lyon ;
 - o La mise en sécurité de la salle de cérémonie du crématorium suite à des infiltrations d'eau (au titre des grosses réparations clos et couvert).
- Des travaux d'investissements seront portés par le Pôle Funéraire Public sur :
 - o Les fours du crématorium ;
 - o La construction d'un four à reliquaire au cimetière de la Guillotière.

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2021 du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres de l'Agglomération Lyonnaise.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET